



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Palais de justice: Herault

Question écrite n° 36003

### Texte de la question

M Alain Barrau attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les graves problèmes matériels auxquels sont confrontés les utilisateurs du palais de justice de Beziers. En effet, un certain nombre d'éléments, récemment encore relevés par le président du tribunal de grande instance, viennent mettre en cause le bon fonctionnement de ce service public dans la ville de Beziers. La localisation du tribunal entraîne des conditions d'accès notoirement insuffisantes, avec une absence totale de parking de proximité tant pour le personnel, les avocats que les usagers. Les avocats sont, en outre, confrontés à l'éclatement géographique des juridictions dans la ville (prud'hommes, tribunal d'instance et de grande instance et tribunal de commerce). Le bâtiment lui-même étant ancien et ses installations vétustes, le coût de gestion est excessif (par exemple 170 000 francs de chauffage par an). Les conditions de travail des fonctionnaires de justice sont déplorables ainsi que les conditions d'accueil des justiciables, jugées « insupportables » ; absence de salle d'attente, remplacée par un unique couloir, très sonore et accentuant des promiscuités souvent inutiles. Les conditions de sécurité, elles aussi, sont insuffisantes (absence de système de détection d'incendie, etc). La perspective de la construction indispensable d'une nouvelle prison à Beziers (cf. question écrite n° 31969), prévue par le ministère de la justice, risque d'aggraver encore les difficultés de fonctionnement de l'institution judiciaire : déjà quatorze policiers sont affectés aux servitudes d'escorte, qui seraient accentuées en cas d'éloignement de la prison par rapport au palais de justice ; le coût de transport viendrait se rajouter. Cet éloignement serait également préjudiciable pour les rapports entre les détenus et leur famille, avec comme corollaire des problèmes de réinsertion. Enfin, le travail des avocats serait encore plus parcellisé. Il lui demande donc d'étudier au plus vite la création, non pas uniquement d'une prison nouvelle à Beziers, mais d'une cité judiciaire regroupant prison, tribunaux et institutions parajudiciaires.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux a manifesté le plus vif intérêt pour la proposition formulée par l'honorable parlementaire de regrouper, dans un même ensemble immobilier, tous les services relevant de la justice à Beziers. Malheureusement, les contraintes budgétaires et le coût des programmes en cours de réalisation ne permettent pas de passer à la réalisation d'une nouvelle cité judiciaire sur-le-champ. Cependant, d'ores et déjà le ministère de la justice est prêt à étudier à brève échéance toute solution d'extension qui, tout en permettant aux services judiciaires de bénéficier des locaux supplémentaires dont ils ont besoin, permettrait également de remédier à leur dispersion relative dans la ville. Aussi le garde des sceaux fera-t-il étudier pas ses services, en relation avec les autorités administratives et judiciaires intéressées, toutes les possibilités d'extension des services judiciaires biterrois en fonction du marché immobilier local et des contraintes budgétaires de la chancellerie. En revanche, il n'est pas envisagé à court terme ou à moyen terme de transférer l'actuelle maison d'arrêt de Beziers dont les difficultés de fonctionnement dues essentiellement à la surpopulation pénale seront en grande partie résolues par la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire à Villeneuve-les-Maguelonne dans le cadre du programme des 15 000 places.

## Données clés

**Auteur** : [M. Barrau Alain](#)

**Circonscription** : - SOC

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 36003

**Rubrique** : Justice

**Ministère interrogé** : justice

**Ministère attributaire** : justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er février 1988, page 421

**Réponse publiée le** : 18 avril 1988, page 1680